

Table des matières

Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) non repérées dans le cadre de cette cartographie	2
Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées	6
Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	10
Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelle acquises sévères	
Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique prin (hors IRCT)	
Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)	22
Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive	26
Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre	30
Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue	34
Autres affections de longue durée hors liste (31)	38
Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)	42
Trisomie 21	46
Obésité avec séjour hospitalier ou acte de chirurgie bariatrique	50
Paranlégie	54



Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) non repérées dans le cadre de cette cartographie

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 72 188
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 5,02 %

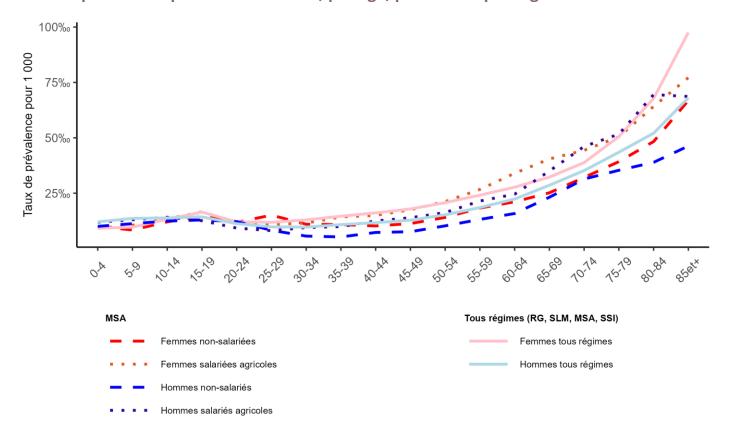
Taux de prévalence : 25,7 ‰

• Âge moyen: 66,0 ans – Âge médian: 72 ans

Répartition hommes/femmes : 46,5 % / 53,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 10 797

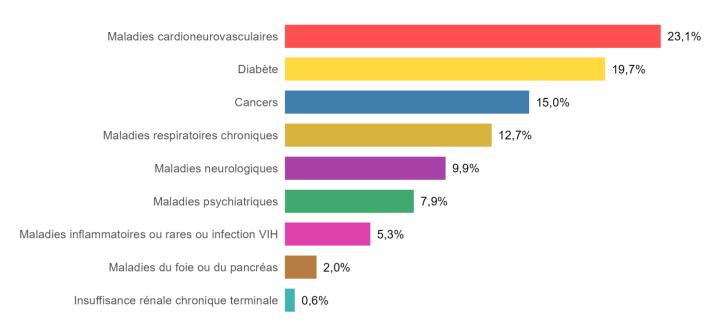
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,3 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) non repérées dans le cadre de cette cartographie,* sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

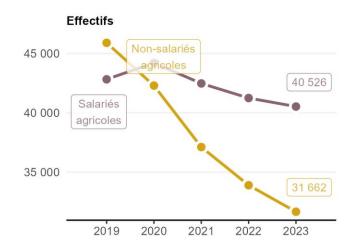
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	31 662	73,1	***
Salariés	40 526	105,5	***

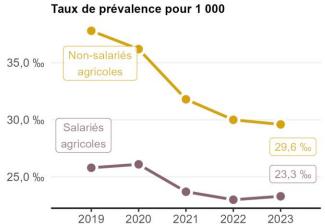
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régime agricole		
72 188	189 664 515€	

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

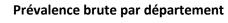


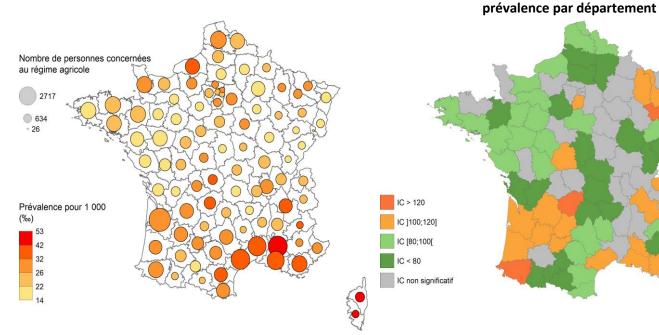


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée (dont 31 et 32) non repérées dans le cadre de cette cartographie (ALD_CAT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Fiches Santé Les statistiques de la MSA

Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 27 678 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,45 %

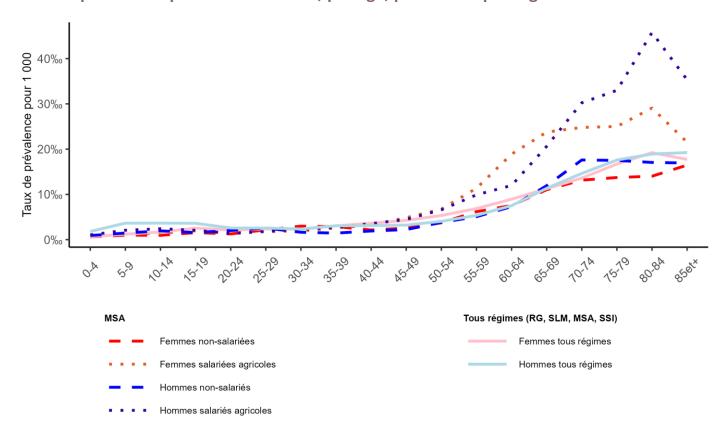
Taux de prévalence : 9,8 ‰

Âge moyen: 70,1 ans - Âge médian: 72 ans

Répartition hommes/femmes: 54,2 % / 45,8 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 572

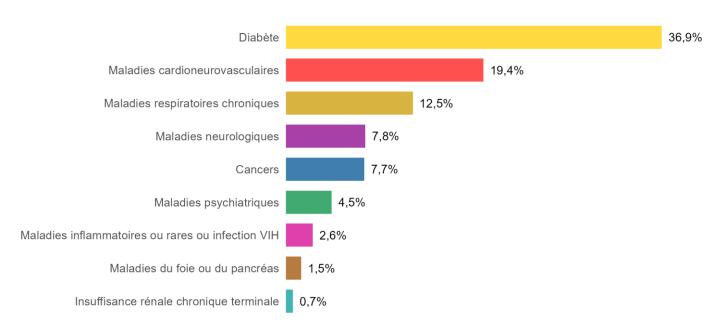
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

69,0 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

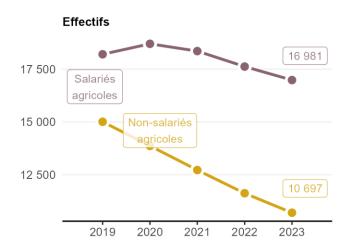
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	10 697	90,9	***
Salariés	16 981	155,9	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

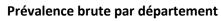


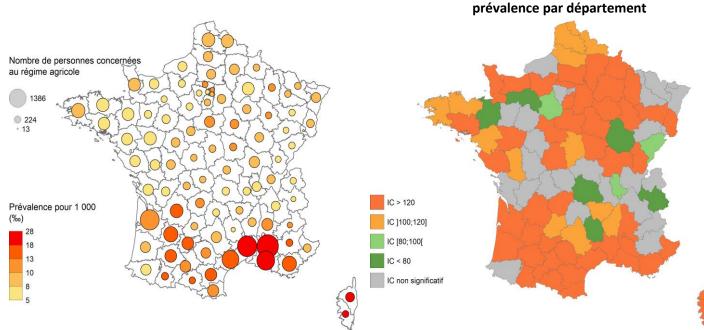


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée non retrouvées ou non ventilées (ALD_A00_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



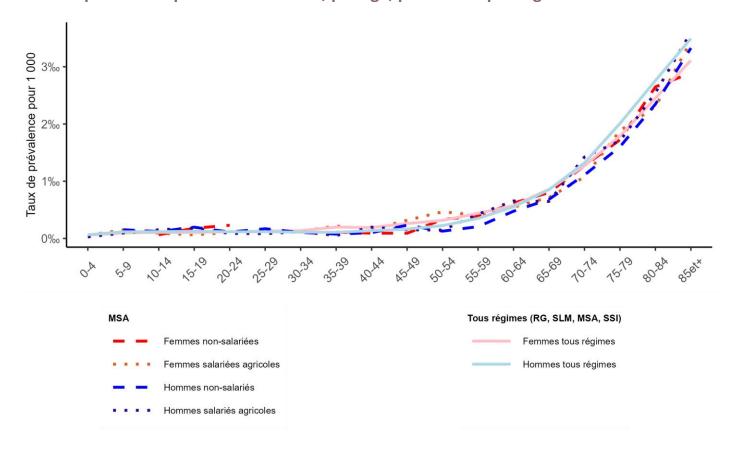
Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 278 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,71 %
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen: 76,5 ans Âge médian: 81 ans
- Répartition hommes/femmes: 46,8 % / 53,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 346

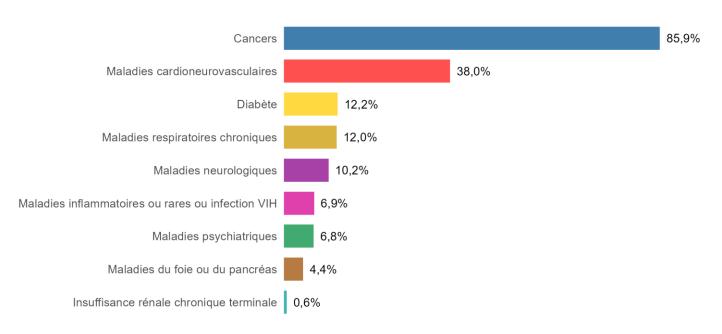
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

93,5 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

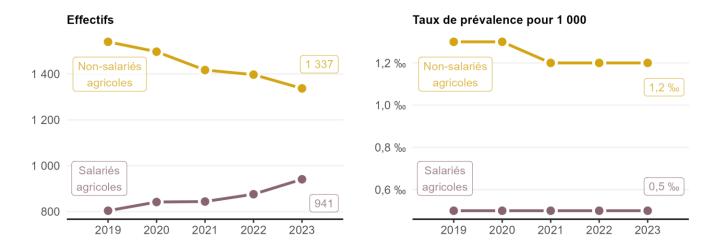
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 337	92,3	***
Salariés	941	98,4	Non significatif

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

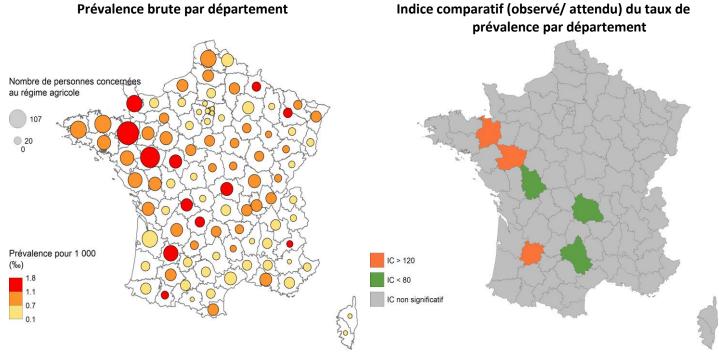


Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques (ALD_A02_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 433
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,94 %

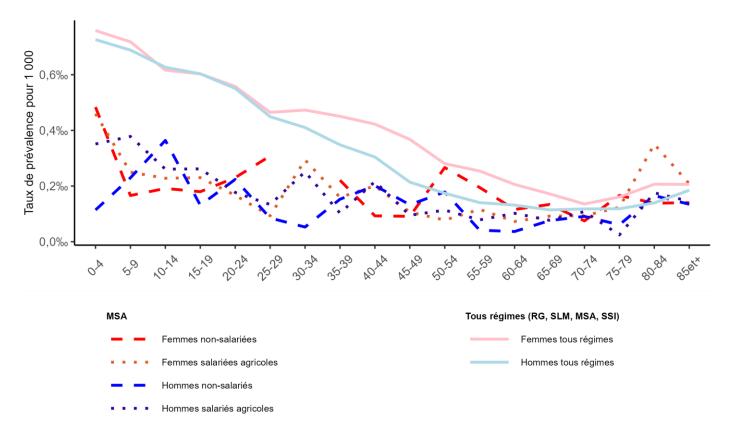
Taux de prévalence : 0,2 ‰

Âge moyen : 42,3 ans – Âge médian : 40 ans

Répartition hommes/femmes : 51,5 % / 48,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 77

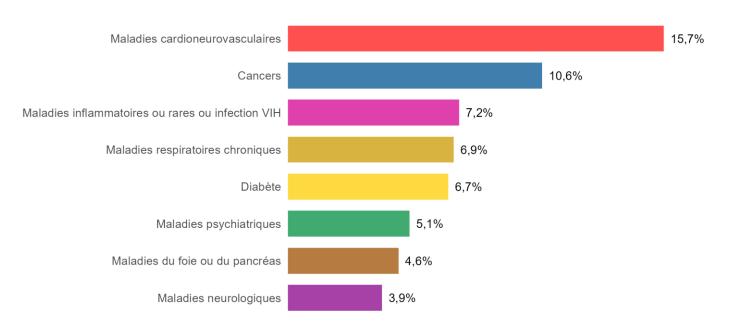
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

44,1 % des assurés pris en charge pour Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

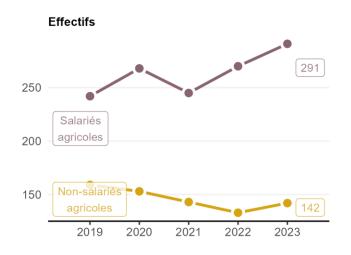
Source: SNDS

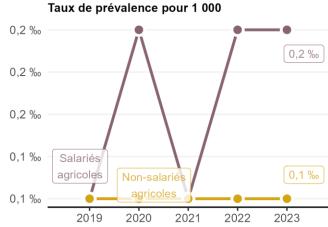
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	142	53,3	***
Salariés	291	46,4	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

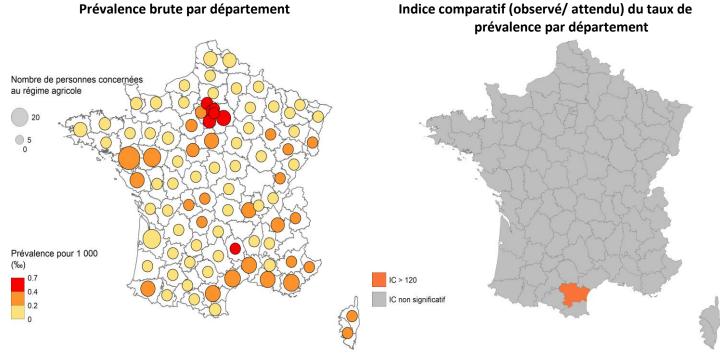
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères (ALD_A10_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors IRCT)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 915
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,22 %

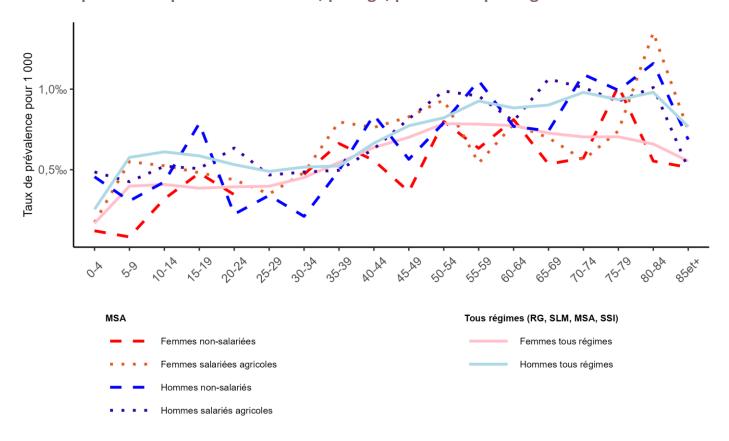
Taux de prévalence : 0,7 ‰

Âge moyen : 55,3 ans – Âge médian : 59 ans

Répartition hommes/femmes : 59,1 % / 40,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 187

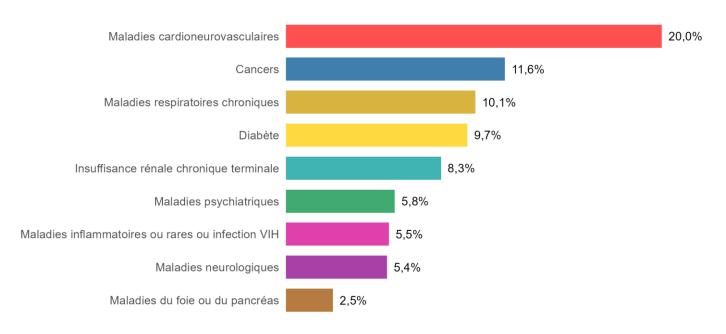
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,1 % des assurés pris en charge pour Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors IRCT), sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

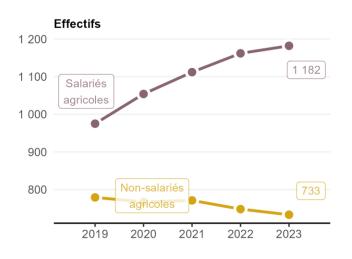
Indices comparatifs* et coût

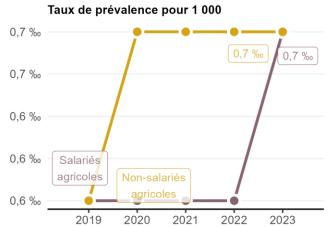
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	733	95,9	Non significatif
Salariés	1 182	105,3	*

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



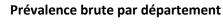
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

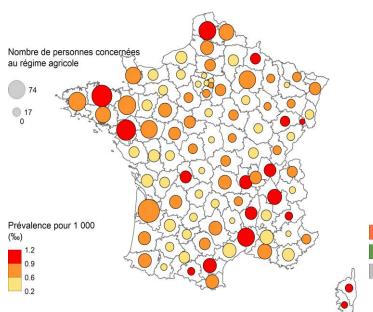




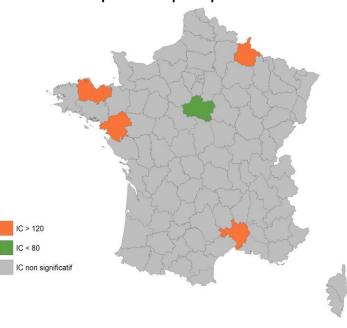
Source: SNDS

Répartition géographique





Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (hors IRCT) (ALD_A19_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 204 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 5,44 %

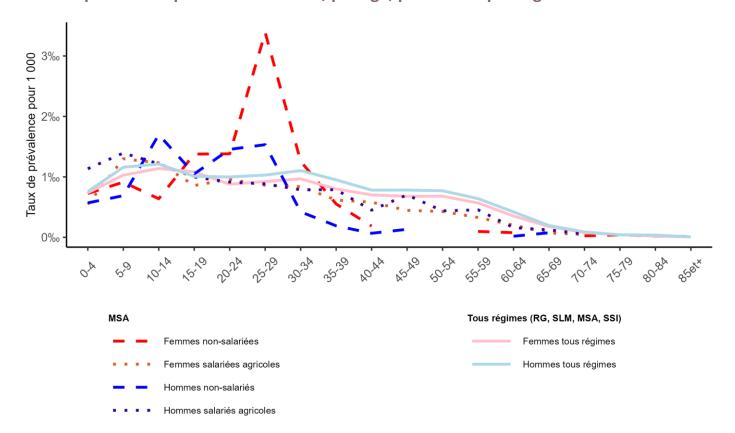
Taux de prévalence : 0,4 ‰

Âge moyen: 26,6 ans - Âge médian: 23 ans

Répartition hommes/femmes: 56,5 % / 43,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 151

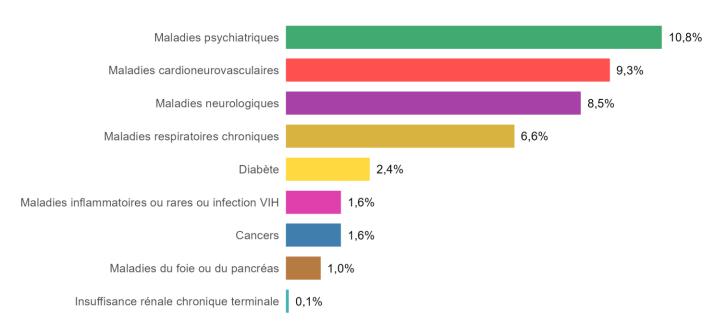
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

78,8 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques* (anomalies chromosomiques), sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

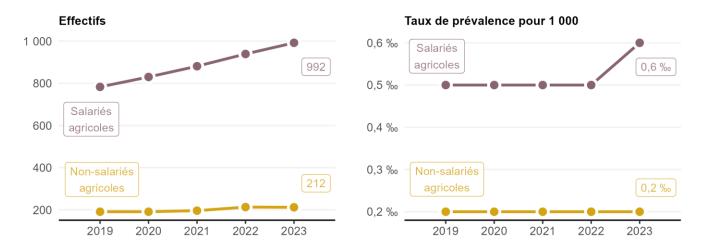
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	212	51,7	***
Salariés	992	84,7	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

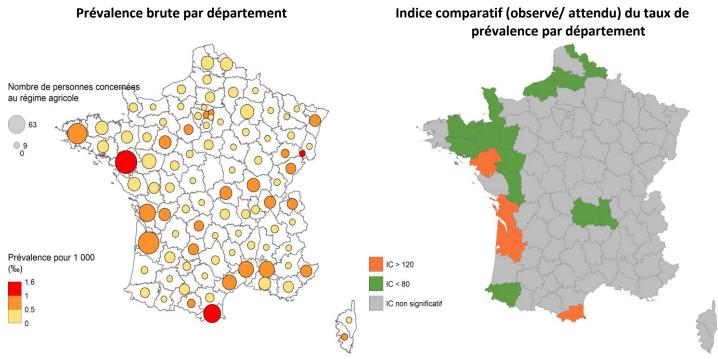


Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour affections psychiatriques (anomalies chromosomiques) (ALD_A23_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 971 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,25 %

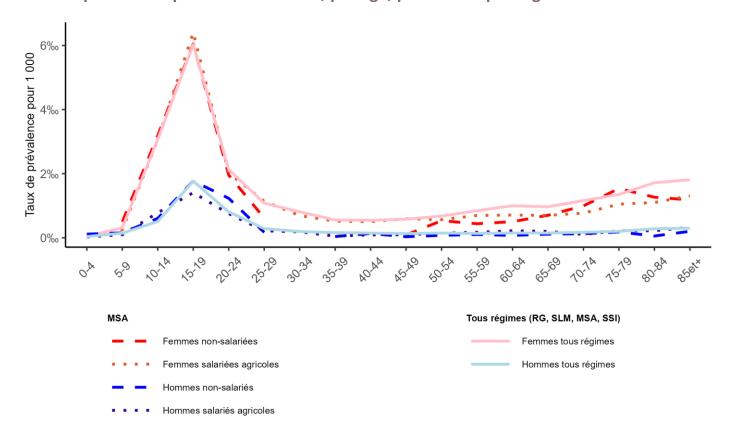
Taux de prévalence : 0,7 ‰

Âge moyen: 42,7 ans – Âge médian: 27 ans

Répartition hommes/femmes: 20,4 % / 79,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 344

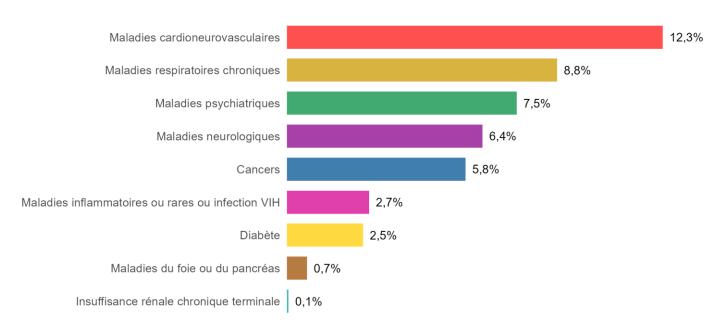
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

37,4 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

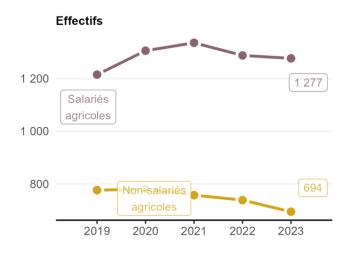
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	694	77,8	***
Salariés	1 277	92,4	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



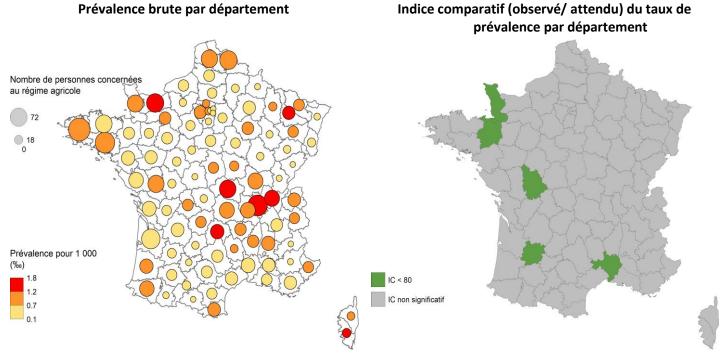
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour scoliose structurale évolutive (ALD_A26_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 310
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 10,86 %

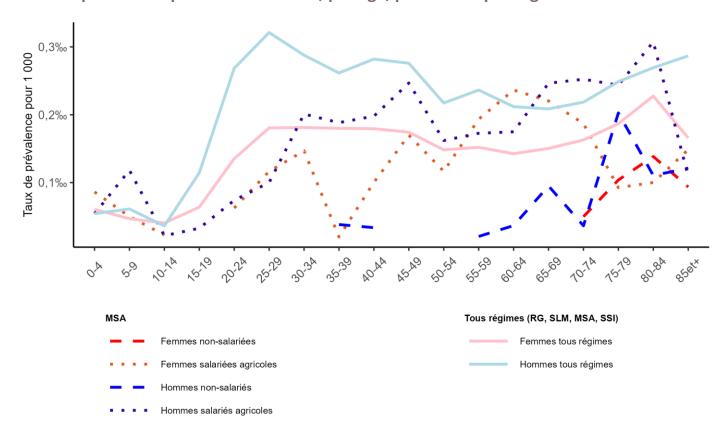
Taux de prévalence : 0,1 ‰

• Âge moyen : 57,4 ans – Âge médian : 61.5 ans

Répartition hommes/femmes : 60,0 % / 40,0 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 84

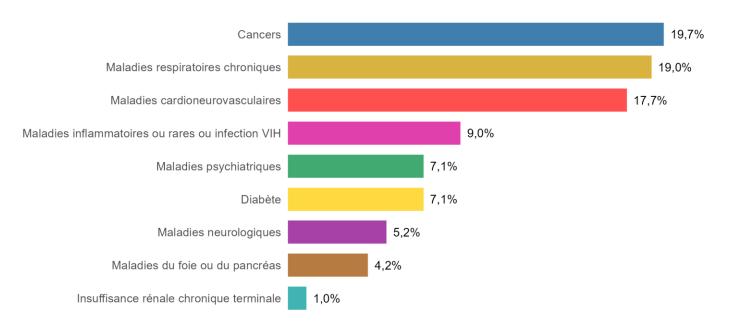
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

58,4 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

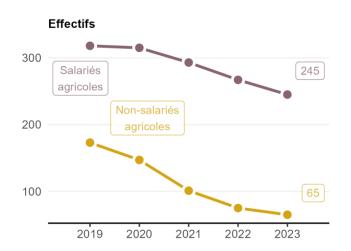
Indices comparatifs* et coût

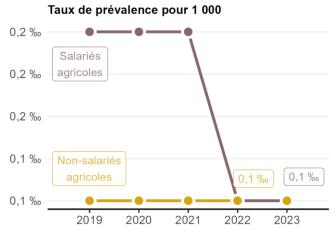
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	65	30,5	***
Salariés	245	77,0	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



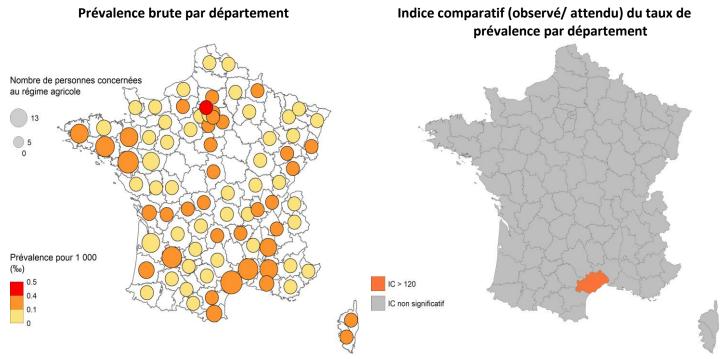
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour tuberculose active, lèpre (ALD_A29_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 161
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 9,61 %

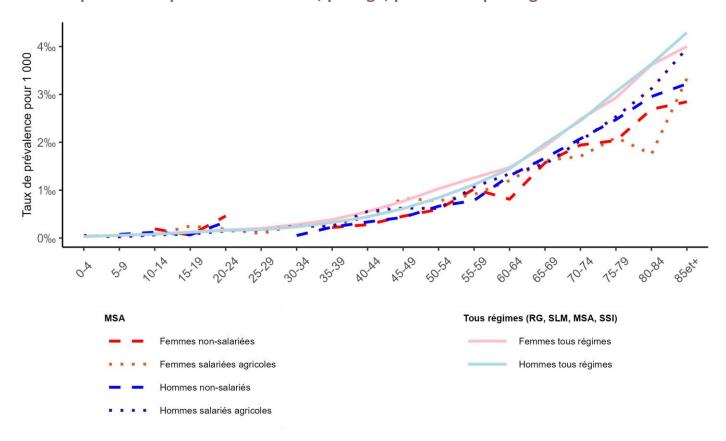
Taux de prévalence : 1,1 ‰

Âge moyen: 72,5 ans – Âge médian: 75 ans

Répartition hommes/femmes : 52,5 % / 47,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 319

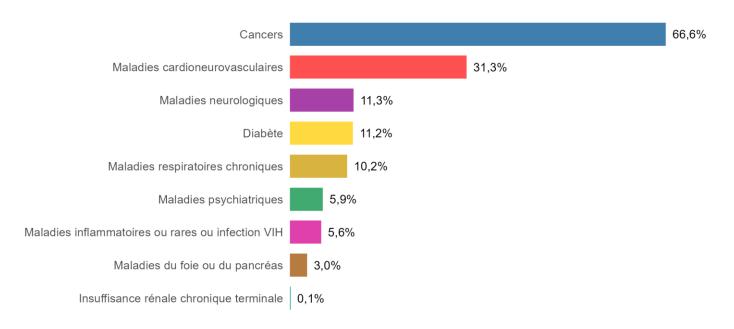
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

87,8 % des assurés pris en charge pour Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

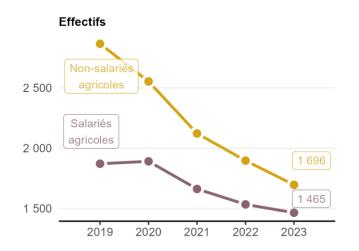
Source: SNDS

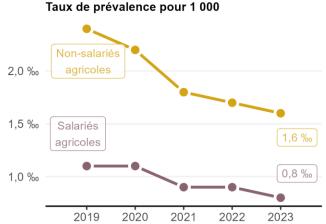
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 696	75,6	***
Salariés	1 465	82,5	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

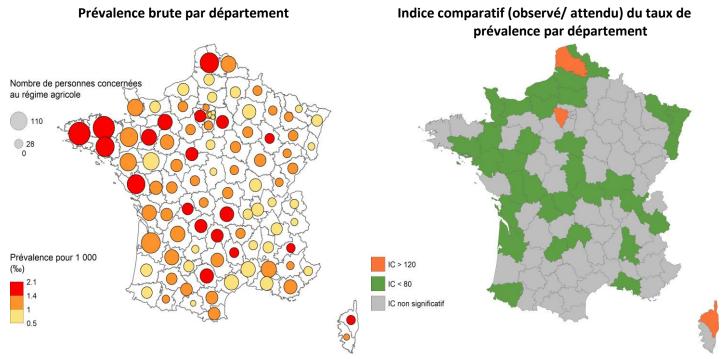
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue (ALD_A30_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée hors liste (31)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 30 097
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 8,74 %

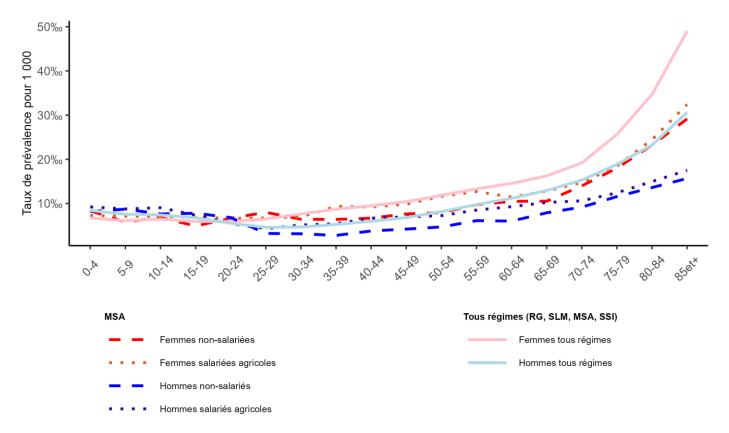
Taux de prévalence : 10,7 ‰

Âge moyen : 61,5 ans – Âge médian : 68 ans

Répartition hommes/femmes : 42,0 % / 58,0 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 5 266

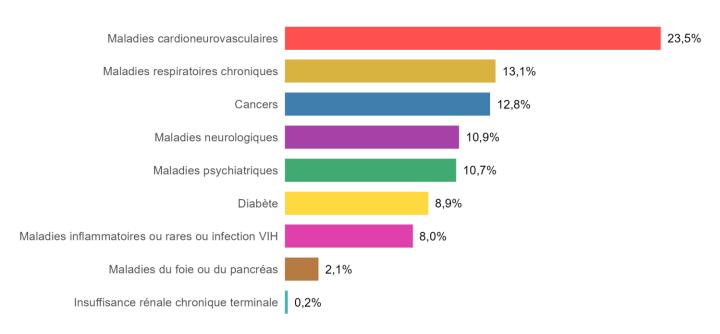
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,4 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée hors liste (31)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

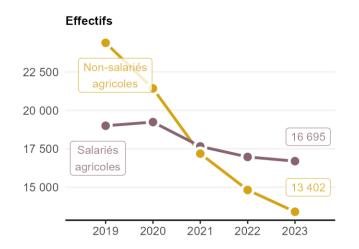
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	13 402	63,1	***
Salariés	16 695	86,0	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

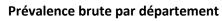


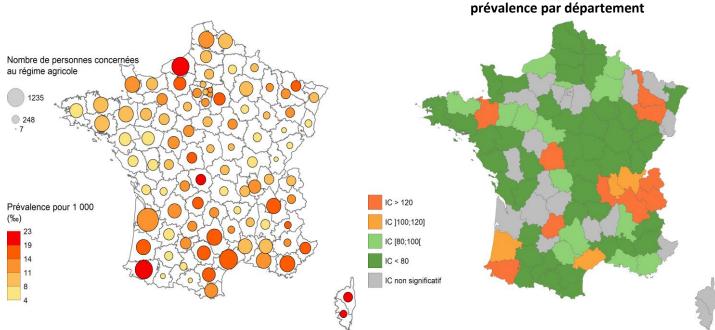


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée hors liste (31) (ALD_A31_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 6 055
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,39 %

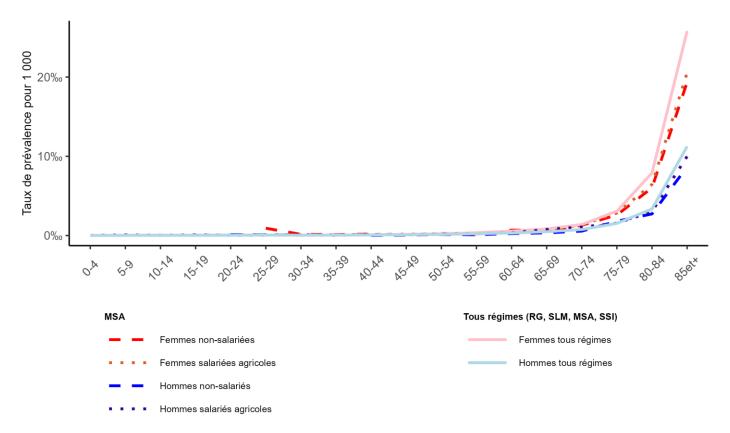
Taux de prévalence : 2,2 ‰

Âge moyen : 87,2 ans – Âge médian : 90 ans

Répartition hommes/femmes : 25,1 % / 74,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 213

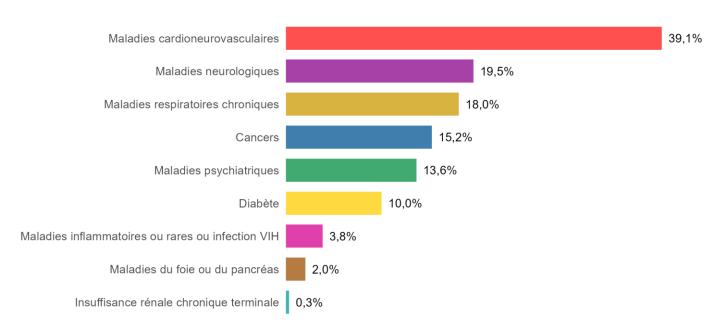
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,2 % des assurés pris en charge pour *Autres affections de longue durée pour polypathologie (32)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

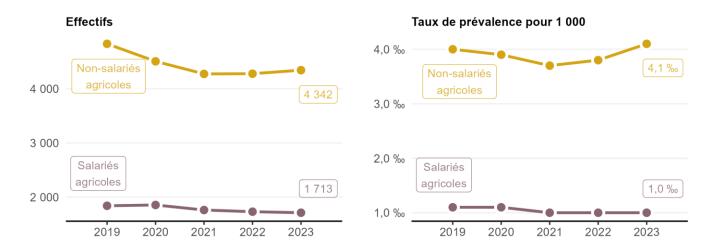
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 342	76,6	***
Salariés	1 713	89,3	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

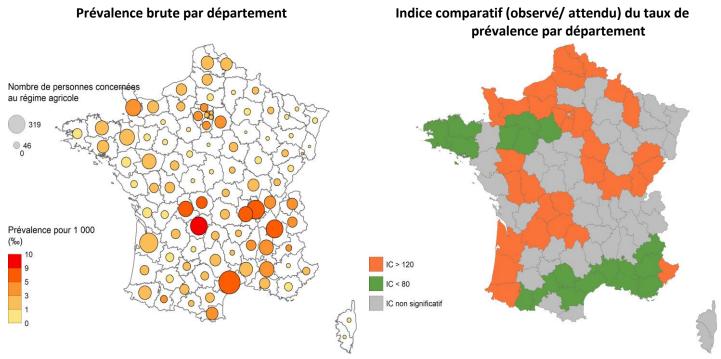


Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections de longue durée pour polypathologie (32) (ALD_A32_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Trisomie 21

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 742
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,17 %

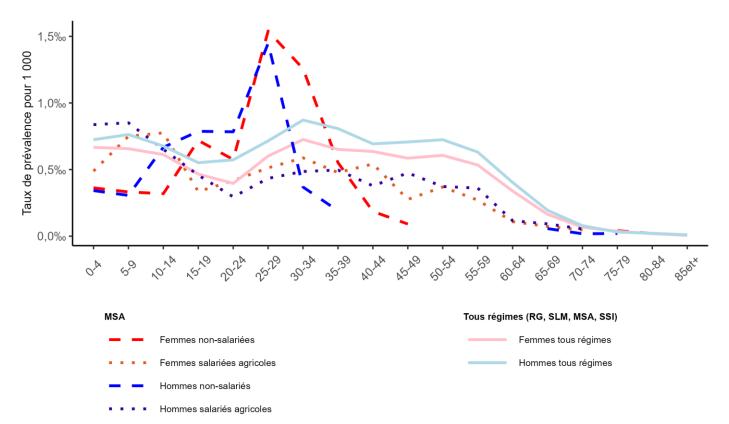
Taux de prévalence : 0,3 ‰

Âge moyen : 28,7 ans – Âge médian : 27 ans

Répartition hommes/femmes : 55,5 % / 44,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 70

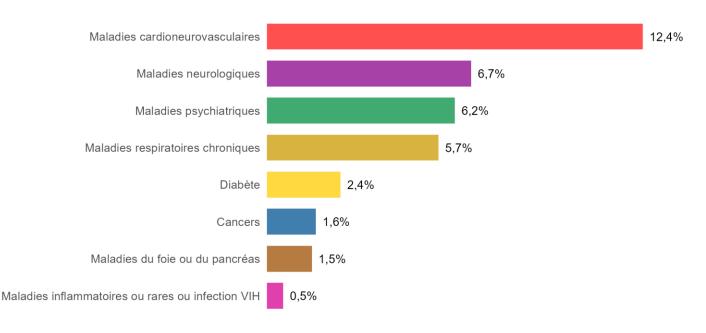
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

97,4 % des assurés pris en charge pour Trisomie 21, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

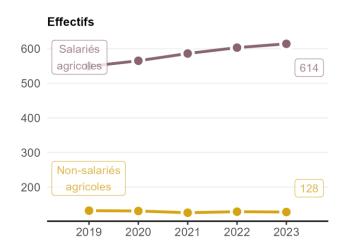
Indices comparatifs* et coût

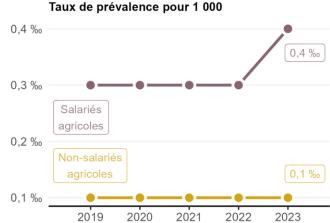
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	128	39,1	***
Salariés	614	70,2	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



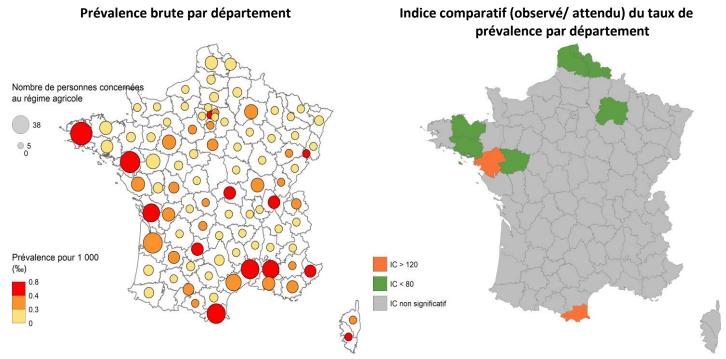
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Trisomie 21 (ALD_T21_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Obésité avec séjour hospitalier ou acte de chirurgie bariatrique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 106 201
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,27 %

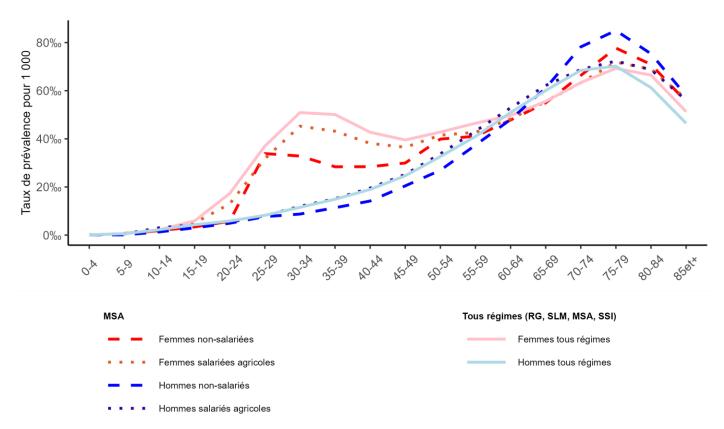
Taux de prévalence : 37,8 ‰

Âge moyen : 66,2 ans – Âge médian : 69 ans

Répartition hommes/femmes : 50,5 % / 49,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 20 555

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



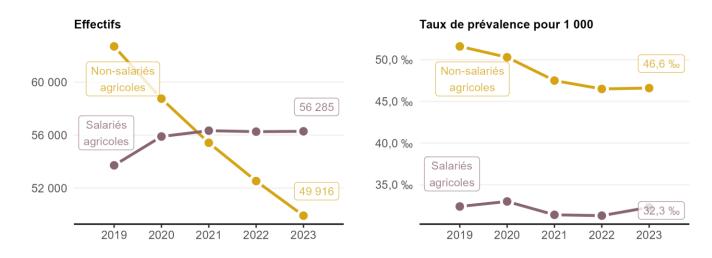


Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	49 916	104,4	***
Salariés	56 285	99,3	*

Source: SNDS

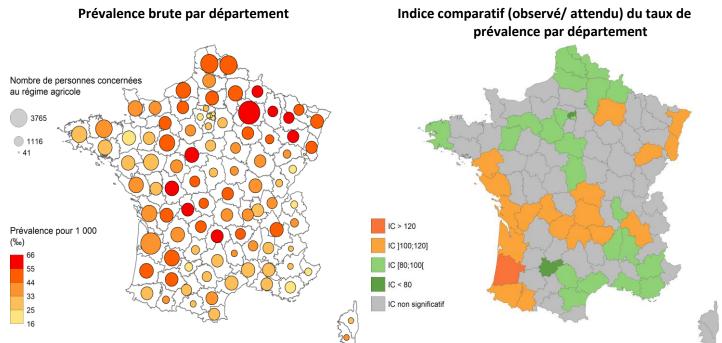
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Obésité avec séjour hospitalier ou acte de chirurgie bariatrique (ENM_OBE_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Paraplégie

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 4 145
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,66 %

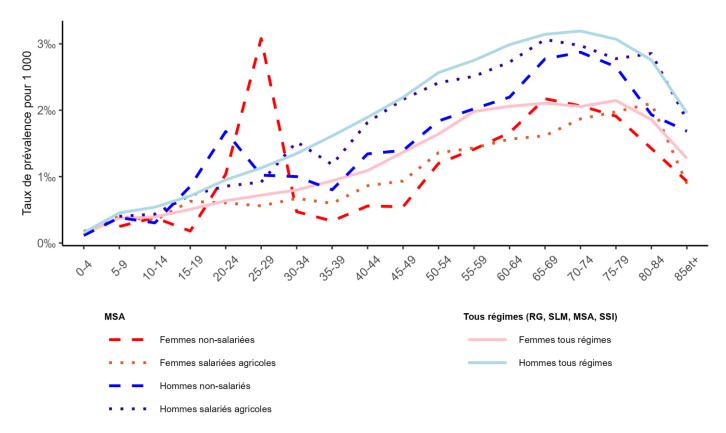
Taux de prévalence : 1,5 ‰

Âge moyen : 60,0 ans – Âge médian : 64 ans

Répartition hommes/femmes : 66,4 % / 33,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 613

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



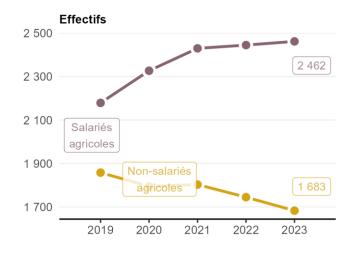


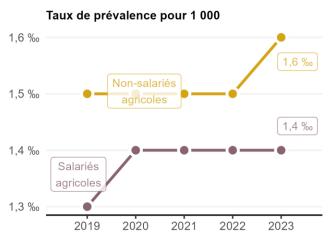
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 683	80,4	***
Salariés	2 462	89,2	***

Source: SNDS

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

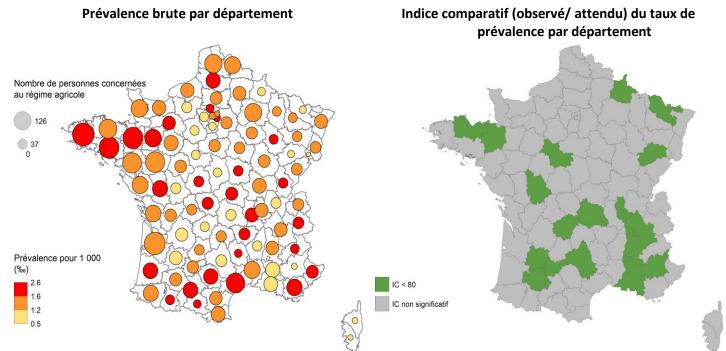




^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Paraplégie (NEU_PTE_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.